

**OFFICE FEDERAL DES AFFAIRES
ECONOMIQUES EXTERIEURES**

Berne, le 28 novembre 1989

Note à Monsieur Jean-Pascal Delamuraz
Président de la Confédération

Copie à : - Secrétariat du Chef du DFAE
- Secrétaire d'Etat, DFAE
- Direction politique, DFAE
- Direction du droit international public, DFAE
- Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, DFI
- Prof. Olivier Jacot-Guillarmod, Division des affaires internationales, DFJP
- Ambassades de Suisse : Athènes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Dublin, Madrid, La Haye, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Paris, Rome, Helsinki, Oslo, Stockholm, Vienne, Tokyo, Washington
- Mission suisse, Bruxelles
- Délégations suisses, Genève, Paris
- BAWI/IB : blf, cor, ari, pur, gir, kel, mad, bal, jek, nag

Ma visite à Dublin des 23 et 24 novembre 1989

A la veille de la reprise de la présidence communautaire par l'Irlande, je me suis rendu à Dublin pour sensibiliser mes interlocuteurs irlandais quant aux dossiers que nous aurons à traiter en commun au cours des six prochains mois. Par ailleurs, j'ai présenté une conférence à la "Swiss Irish Business Association" (SIBA) sur le thème : "Swiss foreign economic policy : worldwide and european aspects". Je tiens en outre à remercier sincèrement l'Ambassadeur et Mme Hummel ainsi que leur équipe pour la parfaite organisation de cette visite qui m'a permis de rencontrer les personnes suivantes :

- Mme Maire Geoghegan-Quinn T.D., Ministre d'Etat chargée de la coordination des affaires européennes
- M. Pádraig Ó hUiginn, Secrétaire général du Premier Ministre
- M. John T. Dully, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur
- M. Noël Dorris, Secrétaire général aux affaires étrangères
- M. Ted Barrington, Chef de la Division économique aux affaires étrangères.

Les points suivants méritent d'être relevés :

1. J'ai été accueilli de manière chaleureuse par des collègues fiables, réceptifs et intéressés de connaître en détail notre point de vue. Ceci n'est pas seulement dû à la

Ma visite à Dublin des 23 et 24 novembre 1989

complicité entre "trade people" mais aussi à une certaine coïncidence d'intérêts entre petites nations qui craignent la suprématie de leurs voisins.

2. Concernant les relations CE/AELE, la présidence irlandaise affirme avoir la ferme intention de faire avancer le dossier, parallèlement à celui des pays de l'Est. De ce fait, elle n'était pas seulement désireuse de connaître notre position quant aux échéances mais également de comprendre en détail les paramètres des divergences à régler (rapport du HLSG du 20 octobre 1989). Ceci m'a donné l'occasion de dissiper un malentendu qui règne actuellement dans certaines capitales européennes. Le "decision shaping - decision making" ne concerne nullement les affaires intra-communautaires, mais les règles applicables à l'Espace économique européen (EEE). Les règles intra-communautaires n'ont d'intérêt pour nous que dans la mesure où la Communauté, sans avoir de marge de négociation, désire l'établissement de l'identité entre règles communautaires et règles de l'EEE. Autrement dit, si nous n'avons du côté de l'AELE aucune intention de nous ingérer dans les affaires internes de la Communauté, nous considérons en revanche comme parfaitement justifié de pouvoir co-déterminer, sur un pied d'égalité, les règles régissant l'EEE qui nous sont applicables. En outre, j'ai décrit le danger de satellisation qui interviendrait en cas de prise de décision communautaire avant une prise de décision au niveau de l'EEE.

Mes interlocuteurs semblent avoir compris le problème mais ils craignent que le "decision shaping" ne ralentisse le processus de décision communautaire. Sans entrer dans la problématique du vote majoritaire, j'ai assuré mes interlocuteurs du fait qu'une AELE à six était plus facilement maniable qu'une Communauté à douze, preuve en est la rapidité avec laquelle les pays de l'Association ont répondu, dans la substance, à l'initiative de M. Delors.

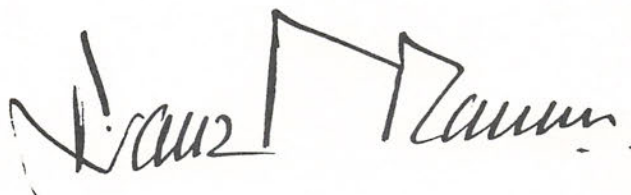
Le problème reste néanmoins plus complexe car il ne s'agit pas, selon la Communauté, de créer des ponts conventionnels entre des régimes juridiques, mais d'associer les pays de l'AELE au processus législatif communautaire, d'où une certaine crainte que les mécanismes communautaires ne se compliquent.

Par ailleurs, au niveau des relations Suisse-CEE, j'ai profité de cette occasion pour remettre à plusieurs de mes interlocuteurs un mémorandum au sujet du trafic de perfectionnement passif des textiles (TPT). La présidence irlandaise semble connaître le problème et m'a laissé entendre qu'elle ferait son possible pour accorder au traitement de ce dossier le bénéfice de l'urgence.

3. Concernant les pays de l'Est, les Irlandais font preuve d'un pragmatisme certain quant à la configuration institutionnelle dans laquelle une aide peut être accordée. Ils ne veulent pas créer de nouvelles structures et préfèrent s'en remettre à l'expérience du FMI, voire de l'OCDE pour une coopération économique. Les actions à motivations politiques peuvent quant à elles continuer à être coordonnées par la Commission. L'idée d'un fond de garantie ne suscite donc pas l'enthousiasme et nécessite, selon eux, une analyse plus circonstanciée.

Ma visite à Dublin des 23 et 24 novembre 1989

- Concernant la tournure des événements en URSS, mes interlocuteurs aux affaires étrangères affichent un grand scepticisme, voire un pessimisme n'excluant pas un revirement militaire soudain du fait de l'impossibilité d'introduire d'un jour à l'autre une économie de marché dans un pays qui n'en a jamais connu. Sur le plan économique, leur appréciation de la situation soviétique correspond à la nôtre. J'ai saisi l'occasion pour expliquer en détail les propositions communes du DFAE et du DFEP en matière d'aide à la Hongrie et à la Pologne. L'aide irlandaise au sein de la Communauté se monte à quelque 1,7 millions de francs suisses.
4. Ma visite au Ministère du commerce et de l'industrie donna lieu à un échange de vues circonstancié sur l'Uruguay Round. Je me suis efforcé de créer de la sympathie pour notre soumission sur l'agriculture (MTN.GNG/NG5/W/114) que mes interlocuteurs ont fini par mieux comprendre en regard des statistiques commerciales. Il m'a semblé que les Irlandais sont prêts à accepter toute formule au GATT qui ne mettent pas en cause les principes même de la politique agricole commune. Il faut signaler en outre une attitude peu multilatérale en matière de sauvegarde et de textiles. Un abandon de l'Accord multi-fibres est concevable à condition de légaliser la sélectivité en matière de sauvegarde.
 5. Au niveau des relations bilatérales, j'ai profité de cette visite pour plaider la cause de Sandoz. Cette entreprise qui désire ouvrir un centre de production à Ringaskiddy, banlieue de Cork, deuxième ville d'Irlande, fait actuellement l'objet d'une vive critique émanant de groupuscules écologistes soutenus par une certaine presse. L'investissement qui se monte à quelque 382 millions de francs suisses permettrait à Sandoz d'ouvrir sa plus grande filiale de production pharmaceutique à l'étranger. Tous mes interlocuteurs, un tant soit peu empruntés sur la question, m'ont assuré de leur vif intérêt à la réalisation de ce projet. L'Irlande souffre actuellement d'un taux de chômage de 18 %. Ils sont conscients du fait que les deux grandes firmes actuellement présentes dans la région polluent considérablement l'environnement, tandis que Sandoz a acquis aujourd'hui un "know how" de pointe en la matière.
 6. L'économie irlandaise est en train de passer le creux de la vague. L'inflation, 2,2 % en 1988, reste contenue et devrait se maintenir en dessous du niveau moyen prévu pour la CE. La réalisation de l'Eurotunnel inspire une certaine crainte d'isolement face au reste de la CE et le transit des marchandises par la Grande-Bretagne provoque une certaine irritation. Les importateurs étrangers ont en effet pris l'habitude d'avoir un seul concessionnaire en Angleterre pour toutes les îles britanniques, ce qui évidemment accroît les coûts et les délais pour le marché irlandais. Une volonté de pousser le secteur des services est perceptible et l'Irlande, avec la présence d'une des plus grandes filiales d'IBM en Europe demeure un des plus importants exportateurs d'ordinateurs.



Franz Blankart



Eidgenössisches Departement
für auswärtige Angelegenheiten
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
Integrationsbureau

Département fédéral des affaires étrangères
Département fédéral de l'économie publique
Bureau de l'intégration

3003 Bern 13. Dezember 1989
Bundeshaus Ost

Ø 031/61 22 54

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostra sigla

Unser Zeichen
Notre signe
Nostra sigla

Jul 121
(777.231.16) - bau/kae

Uebermittlungsnotiz

Betrifft: Integrationsfragen

Besuch von Staatssekretär F. Blankart in Dublin,
23./24. November 1989: Notiz an Herrn Bundesrat
J.-P. Delamuraz, Präsident der Eidgenossenschaft

Geht an: Mitglieder des Interdepartementalen Ausschusses für
die europäische Integration:

- ~~Staatssekretär F. Blankart, Co-Präsident~~
- ~~Staatssekretär K. Jacobi, Co-Präsident~~
- EDA, Herrn Botschafter M. Krafft
- EDI, Herrn Vizedirektor A. Clerc
- ~~EJPD, Herrn Vizedirektor O. Jacot-Guillarmod~~
- EMD, Herrn B. Marfurt, persönl. Mitarbeiter des
Departementschefs
- EFD, Herrn Direktor U. Gygi
- ~~EVD, Herrn Botschafter S. Arioli~~
- EVED, Herrn Generalsekretär F. Mühlemann
- ~~IB, Herrn Botschafter J. Kellenberger~~
- ~~Schweiz. Mission bei den EG, Brüssel~~
- ~~Schweiz. Delegation bei der EFTA und beim GATT,
Genf~~

Bemerkung: Im Sinne der laufenden Orientierung im Blick auf
die integrationspolitische Lagebeurteilung.

Der Sekretär des Ausschusses:

R. Bärfuss

(R. Bärfuss)